



PROCÈS VERBAL du 20 NOVEMBRE 2025

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 10

Arrivée de David BONDON à 19h50 : 11

Départ de Angélique DESFOUSSES à 20h15 : 10

Date de la convocation : 14/11/2025

Date d'affichage de la convocation : 14/11/2025

Le vingt novembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis en mairie de Meillant sous la présidence de Marie-Claude JULIEN, Maire.

Présents : Marie-Claude JULIEN, Liliane PERSONNAT, Jean-Philippe BRINGAULT, Lucien CABANNE, Angélique DESFOUSSES, Joël BONNEFOY, Charlotte MOREAU, André MOINE, Dominique CIVRAIS, Richard BEGUIN, David BONDON,

Pouvoirs : /

Absents : Sandrine BURGEAT, Sébastien CAFFY, Aurélia de MORTEMART

Absentes excusées : Yolande GUILLEMET

Secrétaire : Charlotte MOREAU

1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2025. M. André MOINE demande que, dans les questions diverses, les noms et prénoms des personnes posant les questions soient inscrits. Le procès-verbal est signé par Madame le Maire et Madame la Secrétaire.

2- Forêt communale : coupes de l'exercice 2026

Mme Le Maire donne la parole à Monsieur Jean Philippe BRINGAULT, 2ème adjoint, qui **donne** lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Patrice BARDEAU-FERRRIEUX de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après
- 2 – Demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- 3 – Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation
- 4 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des (de la) coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après :

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Nature de la coupe ¹	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)		Mode de commercialisation		
						Vente sur pied	Bois façonnés	Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)
Appel d'offres	Gré à gré - contrats							
37U	AMEL	107	2.68	OUI				X
38 U	AMEL	140	3.58	OUI				X
39 U	AMEL		2.5	OUI	REPORT			
41 U	REG	210	2.03	NON		X		
43 U	AMEL		2.66	OUI	REPORT			

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, REG Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

En cas de décision du propriétaire de REPORTER ou SUPPRIMER une coupe, MOTIFS : (<i>cf article L 214-5 du CF</i>)
Report des parcelles 39 et 43, Motifs : manque de capital

Mode de délivrance des bois d'affouages

Les bois d'affouages, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied. Le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

La désignation se fera dans un second temps, après les élections municipales de mars 2026.

Conformément aux articles L241-15 et L241-16 du Code Forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par foyer
- le délai d'abattage au 15 avril 2026
- le délai de vidange au 15 septembre 2026

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Pour : 8

Contre : /

Abstention : 2

3- Extension éclairage public à Thioux – Rue du Poteau Vert
--

La communauté de communes Cœur de France a déjà eu une estimation du S.D.E 18 pour des travaux consistant à la pose de 2 supports bois, câble 2x16 sur 80 m et une lanterne. Coût estimé entre 2500 et 3500 HT, pris en charge à 50% par le SDE puis 25% par la CDC et 25% par la commune.

M. LAFOSSÉ de la CDC est toujours en attente de 2 autres devis (le 1er en extension de câble et une lanterne, le second avec une lanterne autonome solaire).

Le conseil opterait pour le second avec la lanterne autonome solaire.

Cependant, pour que les travaux puissent être accélérés, le conseil a tout intérêt à donner un accord de principe par délibération sans mettre de montant.

Concernant les travaux d'extension de l'éclairage public au LD de Thioux, le conseil municipal donne son accord de principe afin que le coût soit pris en charge de la manière suivante : 50% par le SDE puis 25% par la CDC et 25% par la commune.

Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

4- Elections municipales : modalités de mise à disposition d'une salle communale pour les réunions Électorales et définition des tarifs de diffusion des listes électorales aux futurs candidats

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

Chaque candidat aux élections municipales de mars 2026, pourra obtenir gratuitement la salle de réunion de l'Espace des chaumes – 1 fois afin de faire une réunion publique.

Les futurs candidats peuvent demander copie des listes électorales.

Le conseil décide de fixer les modalités comme suit :

Consultation sur place : gratuit

Obtention papier : 0.18€ par page A4- Paiement par chèque à l'ordre du Trésor public

Obtention par mail : gratuit

Toute personne souhaitant obtenir copies des listes électorales devra le faire par courrier à Mairie – 4 avenue de Dun 18200 MEILLANT ou par mail à mairiemeillant@wanadoo.fr en indiquant « Demande d'obtention listes électorales ».

Les documents suivants devront être annexés à cette demande :

- Copie de votre pièce d'identité pour prouver votre inscription sur les listes électorales
- Demande écrite certifiant que vous vous engagez sur l'honneur à **ne pas faire un usage commercial** des listes électorales.
- Indiquer sur la demande votre numéro de téléphone et votre mail.

Pour consulter sur place aux heures d'ouverture de la mairie les listes électorales en cours de validité, vous devez fournir les **2 documents** suivants :

- Copie de votre pièce d'identité pour prouver votre inscription sur les listes électorales
- Demande écrite certifiant que vous vous engagez sur l'honneur à **ne pas faire un usage commercial** des listes électorales. Il ne sera pas possible de faire de photographies.

5- Demandes de subvention

- **Carrosserie Mesnier** : après en avoir délibéré le conseil décide d'octroyer une subvention de 100€ à la carrosserie Mesnier. Pour rappel : nos élèves bénéficient de séances pour apprendre le théâtre.

Pour : 10 Contre : / Abstention : /

Arrivée de David BONDON à 19h50

- **ASM** : Mme le Maire donne la parole à M. BAMBA, président de l'ASM, qui fait état du développement du club.

(60 licenciés). Ce dernier demande une aide à la commune pour acheter des buts et filets d'un montant estimé à 2000€

Le conseil municipal propose à M. BAMBA, Président de l'A.S.M que la commune achète les buts et filets afin qu'ils restent la propriété de la Commune.

Le Président accepte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'accéder favorablement à la demande du club. La commune achètera les buts et filets nécessaires pour la bonne pratique du club.

Pour : 11 Contre : / Abstention: /

6- Régularisation vente de terrains communaux "Place du Pavé"

Mme le Maire prend la parole.

Par délibération en date du 14/11/2013, le conseil en place avait décidé de vendre 2 parcelles communales situées au 20 Place du Pavé cadastrées à l'époque A/DP 2 et A/DP 3 et depuis cadastrée AA135 et AA136, au profit de M. et Mme Marc BARCELONNE, anciens propriétaires de la parcelle attenante aujourd'hui cadastrée AA134.

La vente était accordée pour un prix de vente de 780€ et il avait été convenu que le bornage était à la charge de M. et Mme Marc BARCELONNE.

Cependant, alors que le bornage a bien été effectué par Serge Philippot en date du 17/10/2013, la vente n'a jamais abouti.

Aujourd'hui la famille LESCOUR/JUNCHAT, actuel propriétaire de la parcelle AA 134, se trouve dans une situation inconfortable.

En effet, Ces derniers ont trouvé un acheteur alors même que les parcelles appartiennent toujours à la Commune.

Afin de régulariser le dossier, il est demandé au conseil municipal de reprendre une délibération afin de vendre les 2 terrains en faveur de la famille LESCOUR/JUNCHAT.

M. et Mme BARCELONNE se sont engagés à payer le prix de vente et les frais de l'acte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre en faveur de M. Pierre LESCOUR et Mme Sophie JUNCHAT les parcelles suivantes pour un montant de 780€ :

AA 135 d'une contenance de 49m²

AA 136 d'une contenance de 31 m²

Soit 80m² au total.

Le paiement du prix de vente et des frais de l'acte de vente à recevoir par Maître Justine LESAGE sera pris en charge par M. et Mme Marc BARCELONNE – Ex propriétaire qui s'est engagé auprès du Notaire, ou à défaut pour la famille LESCOUR/ JUNCHAT.

Le conseil autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents menant à bien à cette vente.

Pour : 11 Contre : / Abstention : /

Départ de Angélique DESFOUSSES à 20h15

7- Courriers reçus

- CDG 18 : fermeture du service médecine préventive à compter du 30/04/2026. La commune va devoir trouver une solution. Voir avec la CDC Cœur de France.
- Conseil départemental : Attribution d'un fonds départemental de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et de mutation d'un montant de 12 455.50€.
- Prochain cm aura lieu le : 04/12/2025
- Elections municipales les 15 et 22 mars – le tableau des permanences sera fait ultérieurement
- Croix rouge : Le 1^{er} jeudi de chaque mois, la croix rouge propose des après-midi jeux à l'Espace des Chaumes aux seniors. A la dernière séance, 15 personnes sont venues. Face à cet engouement, la croix rouge souhaite continuer de proposer ses séances. Le conseil, décide, à l'unanimité des membres présents, de prêter gratuitement la petite salle de réunion. Pour : 10

8°) Questions diverses

Mme le Maire fait état des devis signés depuis le dernier conseil, dans le cadre de la délégation attribuée par le conseil municipal :

1422€ : Entreprise CHARPY – Réfection chemin
780€ : Magazine du Berry – maquette bulletin municipal
1101.30€ : Achat de plot pour l'Eglise
132€ : Double de clefs communales
2310€ : Entreprise Jean-Pierre MONTEL - Réparation gouttière Eglise et enceinte nouveau cimetière
169€ : Fleurs obsèques
225€ : commande sapins
727.70€ : livres école
408€ : Feu d'artifice frais expédition retour
347.28€ : Entreprise BONDON – Travaux de réparation

André MOINE : Demande que la commission voirie soit convoquée pour différents problèmes sur saint-Rhomble notamment des trous et des véhicules stationnés depuis longtemps sur la voie publique.

Fin de la séance à 20h44

Remarques éventuelles

Voir point n° 1

Le Maire
Marie-Claude JULIEN



La secrétaire de séance
Charlotte MOREAU